

Caen

Parcoursup : la commission d'accès est au travail

OUEST-FRANCE.FR | jeudi 24 mai 2018

501 mots



La commission de l'académie de Caen s'est réunie pour la première fois ce jeudi matin au rectorat, sous la présidence du recteur Denis Rolland (5e en partant de la gauche). - Crédit Ouest-France

C'est le 2e étage de la fusée Parcoursup. La commission régionale d'accès à l'enseignement supérieure (Craes) étudie au cas par cas les dossiers des candidats qui l'ont sollicitée. Elle est déjà au travail.

Parcoursup, où en est-on ?

810 000 lycéens ou étudiants en cours de réorientation ont émis leurs vœux sur la plateforme Parcoursup, dont environ 16 000 dans l'académie de Caen et 24 000 dans l'académie de Rouen. Sur les dix souhaits possibles, « la moyenne est de 7 vœux exprimés par candidat », dévoile le recteur des deux académies, Denis Rolland. Et la majorité concerne des filières sélectives : 67 % à Caen, 70 % à Rouen (1) ».

La plupart des candidats ont reçu au moins une réponse positive ou sont placés sur une liste d'attente. En revanche, ceux qui n'ont émis que des choix en filière sélective et n'ont essuyé que des refus, doivent faire appel à la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (Craes). C'est le cas pour 486 candidats à Caen et 720 à Rouen.

Personne ne sera laissé sur le bord de la route, promet le rectorat. « Nous avons l'obligation de faire accéder chaque bachelier aux études supérieures », rappelle Denis Rolland.

Qui a accès à la commission ?

Les candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'orientation, mais aussi ceux qui font face à une situation individuelle exceptionnelle (problèmes de santé, famille à charge, sportifs de haut niveau...). « De telles circonstances justifient que le cas de ces personnes puisse être réexaminé », admet Martial Vidal, chef du service académique d'information et d'orientation à Caen.

Attention, c'est au futur étudiant de solliciter la commission, et non l'inverse. « Un simple clic sur sa session suffit. » Les candidats qui sont placés sur liste d'attente n'auront accès à la commission qu'à compter du 7 juillet, s'ils n'ont reçu aucune proposition à cette date.

Qui compose cette commission ?

Présidée par le recteur d'académie, elle rassemble des représentants de l'université, d'IUT, de lycées avec classes préparatoires et/ou BTS... Ainsi qu'un médecin scolaire. Elle se réunira environ une fois par mois.

Comment fonctionne-t-elle ?

La commission propose un parcours personnalisé. Son rôle consiste à trouver une formation pour chaque candidat, « en tenant compte de son parcours, de ses compétences, de son classement pédagogique, en évaluant les risques, mais aussi en prenant en compte le facteur humain » , précise le recteur académique. Les psychologues des centres d'information et d'orientation (CIO) seront mobilisés. Les propositions pourront concerner des filières non sélectives, mais aussi des établissements privés.

Quels sont les délais de réponses ?

« Nous allons faire en sorte que chaque élève qui a saisi la commission ait une proposition avant le baccalauréat, afin de ne pas arriver à l'examen avec le poids de l'inquiétude » , promet Denis Rolland.

(1) Les filières sélectives concernent essentiellement les DUT, les BTS et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Jean-Philippe GAUTIER.